Informations de base

1994/2207(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Produits financiers dérivés: rôle sur les marchés de capitaux d'aujourdhui, leurs opportunités et leurs risques **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	KATIFORIS Giorgos (PSE)	30/11/1994

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/12/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/09/1995	Vote en commission		Résumé
07/09/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0207/1995	
20/09/1995	Débat en plénière		Résumé
22/09/1995	Fin de la procédure au Parlement		
16/10/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2207(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/06247

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0207/1995 JO C 269 16.10.1995, p. 0024	07/09/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0432/1995 JO C 269 16.10.1995, p. 0194-0217	22/09/1995	Résumé

Produits financiers dérivés: rôle sur les marchés de capitaux d'aujourdhui, leurs opportunités et leurs risques

1994/2207(INI) - 22/09/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. KATIFORIS (PSE, G), le Parlement européen invite la Commission à présenter dans son programme de travail annuel pour 1996 des propositions visant à : -codifier les propositions présentées jusqu'ici par les diverses organisations profesionnelles concernant les règles de conduite volontaires pour les gestionnaires, les courtiers et les utilisateurs opérant sur les marchés des instruments financiers dérivés et compléter ou regrouper ces règles dans des codes de conduite; -adapter les normes de comptabilité et de publicité aux caractéristiques particulières des actifs et des passifs conditionnels (en particulier des instruments financiers dérivés) dans les comptes approuvés des sociétés (en vue d'inciter les Etats membres à clarifier leur législation et à harmoniser les normes comptables dans le marché intérieur); -accroître le niveau de formation des gestionnaires de ce type d'instruments en instaurant un examen professionnel uniforme à l'échelle européenne; -renforcer la validité des accords de compensation couvrant les contrats relatifs aux instruments financiers dérivés et encourager d'autres techniques d'amélioration du crédit y compris par la création de mécanismes de compensation multilatéraux; -faire en sorte que les mesures décrites couvrent à la fois les banques mais aussi les sociétés financières (ou non financières) qui gèrent de ce type d'instruments. Le Parlement demande, en outre, à la Commission d'examiner la mise en place éventuelle d'un instrument qui permette de procéder à une évaluation et à une cotation publique du degré spécifique de risque lié aux différents types d'instruments financiers dérivés. Il demande également à la Commission d'établir des rapports réguliers sur l'évolution de ce type de marché et sur les risques liés au développement de ce type d'instruments. Enfin, le Parlement charge sa sous-commission monétaire de prendre immédiatement des mesures visant à établir des contacts avec le Congrès des USA et la Diète japonaise afin de déployer une initiative commune coordonnée au plan mondial.